

Candidatures de « Nîmes, l'Antiquité au présent » et des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale (Front Ouest) » au patrimoine mondial de l'UNESCO

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, est heureuse d'annoncer la candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de « Nîmes, l'Antiquité au présent » et des « Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale (Front Ouest) ».

La candidature de « **Nîmes, l'Antiquité au présent** » s'articule autour des notions d'influence et de citations de l'Antiquité au fil des siècles. Elle illustre aussi l'exceptionnelle adaptation d'un urbanisme visant à valoriser les monuments antiques, qui sont à la fois des modèles et des points d'ancrage dans l'espace urbain, et structurent la ville. Nîmes illustre vingt siècles d'histoire urbaine marquée par l'empreinte d'Auguste. Encore aujourd'hui, l'urbanisme et l'architecture contemporaine dialoguent avec cet héritage fascinant du monde romain.

La ville de Nîmes s'est construite de façon remarquable autour de ses monuments romains, et avec eux. C'est cette architecture antique, déclinée au fil des siècles, qui a donné à la ville son identité, sa personnalité et sa singularité, lui conférant une valeur universelle exceptionnelle.



L'amphithéâtre de Nîmes - Crédit : Ville de Nîmes



La Maison Carrée et le Carré d'Art – Crédit : Ville de Nîmes

La candidature des « **sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondial (Front Ouest)** » est transnationale, déposée conjointement avec la Belgique.

Résultat d'une intense collaboration entre l'Agence du Patrimoine de Flandre, le Département du Patrimoine de Wallonie et le ministère de la Culture et de la Communication en France, cette proposition d'inscription sérielle transnationale bénéficie du soutien des principales structures chargées de la gestion et de la valorisation de ces sites : l'*American Battle Monuments Commission*, la *Commonwealth War Graves Commission*, le *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge*, la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense en France et l'Institut des Vétérans – Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre en Belgique. Il faut également souligner l'engagement des collectivités territoriales et tout particulièrement des départements concernés, et des populations locales, ainsi que l'action de l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre.

139 sites composent cette proposition : 96 sont situés en France, 27 en Flandre et 16 en Wallonie. Ils témoignent de l'apparition au cours du premier conflit mondial d'un nouveau culte des morts : chaque défunt dispose désormais d'une sépulture ou, au moins, d'un lieu où son nom est inscrit et où il est possible de lui rendre hommage. L'ensemble des belligérants créent des cimetières militaires, espaces particuliers consacrés à l'inhumation, à l'hommage et au recueillement. Tous les alliés ou ennemis d'hier sont ainsi présents et reconnus dans leur individualité et leurs souffrances. Ces nouveaux sites funéraires sont devenus des modèles qui perdurent jusqu'à nos jours. Cette candidature revêt une réelle dimension mondiale par la présence, dans ces sites et mémoriaux, des dépouilles et noms de soldats venus du monde entier combattre sur le front ouest de la Grande Guerre.



Monument musulman de Douaumont
Crédit : Mission Histoire CD55



Cimetière militaire & mémorial américain Aisne-Marne
Crédit : Etienne Verkindt, CD02

Ces deux candidatures seront examinées par le Comité du Patrimoine mondial lors de sa session de juillet 2018.

Le prochain Comité du patrimoine mondial qui se réunira du 2 au 12 juillet 2017 à Cracovie, en Pologne, examinera les candidatures de « Taputapuātea » et de « Strasbourg, la Grande-Île et la Neustadt ».

Contacts

Ministère de la Culture et de la
Communication
Délégation à l'information et à la
communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la
Communication
Direction générale des patrimoines
Direction de la communication
Christine de Rouville
01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr